

*Séjours*  
ÉTÉ 20**23**



*Pour les*  
**6-14** ANS



# Le Mot du Maire



Chers parents ozoiriens,

« Les Pervenches », notre centre de vacances municipal situé au cœur des Côtes-d'Armor, propose cet été comme depuis de très nombreuses années des séjours riches et diversifiés pour les enfants âgés de 6 à 14 ans.

Dans un cadre de bord de mer particulièrement agréable et parfaitement sécurisé, vos enfants seront accueillis pour des moments inoubliables de jeux, de découvertes et de partage. Toute l'équipe du centre, directeur, animateurs et les personnels de service a œuvré pour leur concocter des séjours attractifs. Ces vacances actives et dynamiques sont évidemment très propices à la socialisation et au développement de l'autonomie des enfants.

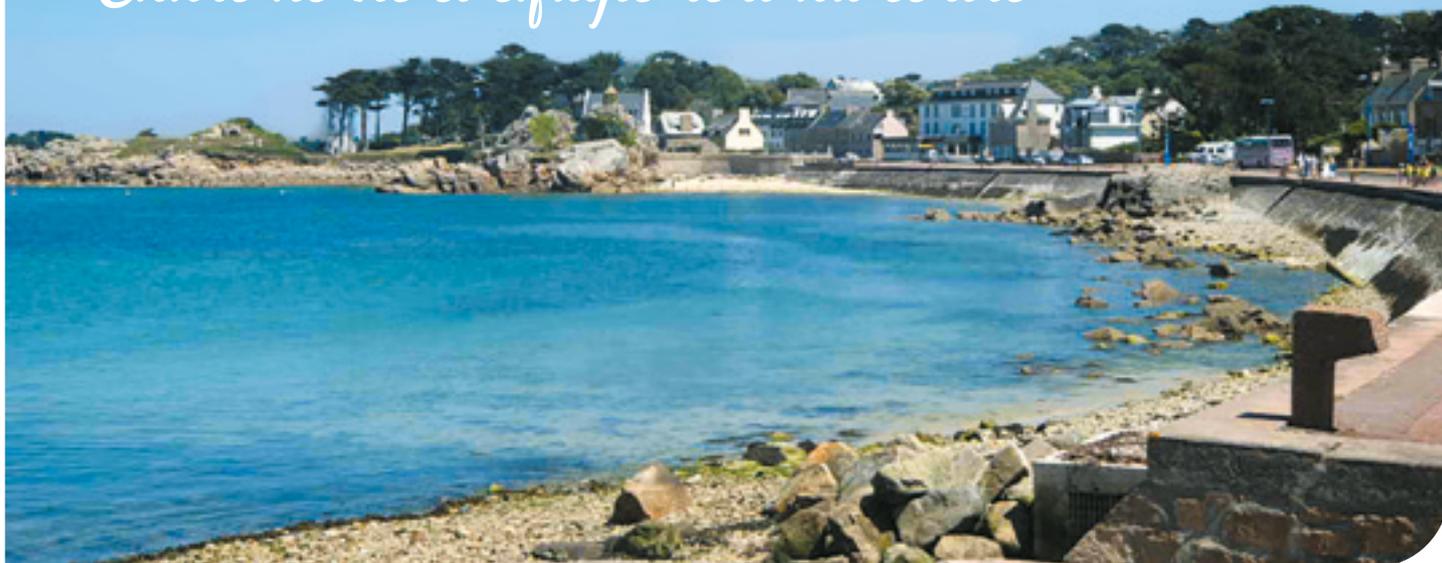
Les trois séjours 2023, d'une durée de 14 jours chacun, combinent découverte, loisirs et activités sportives et s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adolescents, sur une tranche d'âge de 6 ans à 14 ans. Vous trouverez dans les pages de cette brochure le détail de ces séjours ainsi que leurs modalités pratiques.

Pendant ce temps à Ozoir, « Ozoir Plage » retrouvera, dès le 24 juin, à la fois le chemin du parc Jacques Oudry et ses fidèles. Cet événement familial et festif propose de multiples activités pour rythmer vos journées et soirées, avec notamment des séances de cinéma en plein air!

Bel été 2023 à tous!

Votre Maire,  
**Jean-François ONETO**

# Cadre de vie et équipement du centre



« **Les Pervenches** », (du nom de la vivace qui s'y épanouit en grand nombre) est le centre de vacances municipal situé **au cœur des Côtes-d'Armor**. C'est un lieu apprécié des Ozoiriens, qui est fréquenté chaque année à l'occasion des classes de découverte et des colonies d'été par **400 enfants** en moyenne.

Durant l'été, en cette **terre bretonne**, de nature et de légendes, le centre met la mer à portée de vos enfants, avec sa faune côtière, son air vivifiant et non loin de là, la Côte de granit rose. Le centre profite également des **activités sportives**, touristiques et de loisirs que proposent les villes voisines, de Tréguier, Perros-Guirec, Lannion et Pleumeur-Bodou.

Le centre de vacances comporte **tout le confort nécessaire** pour accueillir les groupes de jeunes avec des bâtiments qui se dressent au milieu de **1,7 hectare de verdure**, des **terrains de sport** et d'un **parc boisé**.

Chaque séjour est encadré par une **équipe qualifiée**, qui met toute sa compétence au service des enfants, afin que ces derniers passent des **vacances inoubliables**.

## Coordonnées du centre :

Centre Les Pervenches  
2, rue de la Marine - Port-Blanc  
22710 PENVENAN

Tél. : 02 96 92 60 97

Fax : 02 96 92 77 72

Mail : [ogaal@mairie-ozoir-la-ferriere.fr](mailto:ogaal@mairie-ozoir-la-ferriere.fr)



## Renseignements :

Service des Régies de Recettes / Port-Blanc  
01 64 43 (35 88) ou (35 56) ou (35 55)



# Conditions générales d'accueil

## Inscription

- Soit directement au service des Régies de Recettes à partir du 22 mars 2023
- Soit par courrier adressé à :  
**Service des Régies de Recettes « Séjours vacances - Port-Blanc »**  
**Mairie d'Ozoir-la-Ferrière,**  
**45, avenue du général de Gaulle**  
**BP 149 - 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE CEDEX**

Le nombre de places est limité à 48 jeunes par séjour.  
Répartition : 24 places « garçons » et 24 places « filles », configuration adaptée aux locaux des dortoirs.  
Les inscriptions envoyées par courrier seront enregistrées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

## Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription

- Le bulletin de réservation dûment complété et signé
- Le chèque d'acompte d'un montant de :  
**30 euros/jeune/séjour (bénéficiaire CAF)**  
**70 euros/jeune/séjour (non bénéficiaire CAF)**  
libellé à l'ordre de la Régie de Recettes Ozoir
- La notification « aide au temps libre » si vous bénéficiez et souhaitez utiliser votre aide aux vacances de la CAF.

## Pièces complémentaires à fournir

Si vous n'avez pas de tranche tarifaire 2023, merci de photocopier les justificatifs suivants :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- avis d'imposition ou de non-imposition 2022 (revenus 2021)
- livret de famille
- attestation de paiement de la CAF, MSA de moins de trois mois

Toute inscription moins d'un mois avant le départ devra être accompagnée du paiement intégral du séjour.

## Confirmation

Elle est envoyée à votre domicile quelques semaines après la réception de votre inscription. Elle comprend la facture du séjour et une liste de justificatifs à fournir pour établir le dossier de votre enfant.

L'ensemble des éléments du dossier et le solde du séjour devront être retournés au plus tard le 31 mai 2023, sous peine d'annulation de votre inscription. Paiement possible sur l'Espace citoyens : <https://ozoir.espace-citoyens.net/ozoir-laferriere>

## Annulation, désistement et remboursements

Les arrhes versées sont restituées si l'annulation intervient plus de 30 jours francs avant le départ de votre enfant. En cas de désistement à moins de 30 jours du séjour, les arrhes versées seront conservées par la commune au titre des frais déjà engagés pour l'organisation du séjour. L'interruption du séjour de l'enfant par la seule volonté des parents ou de l'enfant implique la prise en charge des frais de rapatriement, par la famille, et le non-remboursement du séjour.

## Assurance obligatoire

Les parents doivent obligatoirement assurer leur(s) enfant(s) pour les dommages que ceux-ci peuvent causer aux tiers en souscrivant une assurance responsabilité civile (enfant et matériel). Une attestation vous sera réclamée lors de la constitution du dossier.

## Santé

Vérifiez la mise à jour des vaccinations de votre enfant. Il vous sera également demandé un certificat médical de non contre-indication si votre enfant ne peut participer à l'une des activités prévues pour des raisons médicales. Si un traitement médical entamé avant le départ doit se poursuivre pendant la durée du séjour, vous devrez fournir :

- copie de l'ordonnance où la posologie sera lisiblement indiquée
- les médicaments en quantité suffisante, dans leur emballage d'origine

Vous prendrez alors toutes les mesures nécessaires pour que les conditions de conservation des médicaments, lors du transport, soient conformes aux prescriptions du fabricant.

## Rapatriement sanitaire

Dans ce cas, seules les exigences d'ordre médical sont prises en considération. La décision de rapatriement, ainsi que le choix du moyen de transport et du lieu d'hospitalisation, sont pris par le médecin qui examine l'enfant.

## Frais médicaux

Lors de l'inscription, vous devrez remettre l'attestation de prise en charge de l'enfant par l'Assurance Maladie, ou l'attestation de la Couverture Médicale Universelle, si vous en bénéficiez (CMU - attention à vérifier la validité de votre attestation). Si vous ne bénéficiez pas de la CMU, vous devrez rembourser

à la commune les frais exposés au profit de votre enfant. Après paiement, la commune vous remettra la feuille de maladie pour votre propre remboursement par les assurances sociales.

## Transport : arrivée / départ

Le trajet aller/retour entre Ozoir-la-Ferrière et Port-Blanc est prévu par autocar grand tourisme équipé de ceintures de sécurité avec arrêts de confort. Un adulte responsable de l'enfant doit obligatoirement accompagner ce dernier lors du départ d'Ozoir-la-Ferrière et être présent au lieu de rendez-vous lors du retour du séjour. Tout retard au départ engage la responsabilité des parents, qui devront conduire leur(s) enfant(s) sur le lieu de séjour. En cas d'absence d'un adulte responsable à l'heure et au lieu de rendez-vous du retour, l'enfant pourra être confié au commissariat de police le plus proche, qui prendra toutes dispositions utiles dans l'intérêt de celui-ci. La famille a la possibilité de déposer ou de récupérer directement le jeune au centre de vacances. Pour cela, une décharge de responsabilité par écrit devra être communiquée avec le dossier d'inscription.

## Respect et bonne tenue

La commune décline toute responsabilité en cas de perte de bagages individuels, d'effets du trousseau non marqués à l'aide de bandes tissées cousues au nom de l'enfant ou de pertes, dégradations, vols dus à une négligence caractérisée. Les dégradations volontaires du matériel pédagogique et du mobilier engagent la responsabilité de l'auteur. Dans ce cas, la commune se réserve le droit d'en réclamer le remboursement aux familles. Les enfants dont le comportement serait en opposition avec les règles de vie en collectivité ou qui mettraient en danger moral ou physique d'autres membres du groupe, feront l'objet d'une décision de renvoi dont les frais seront assumés par les familles.

## Activités

Concernant l'encadrement, le nombre d'animateurs prévu par la commune est supérieur à la réglementation en vigueur. Cela permet de créer davantage de petits groupes d'activités sur place. Le programme des activités est défini précisément après l'édition de la plaquette et sera présenté aux familles lors de la réunion du samedi 24 juin 2023. Une invitation sera envoyée pour confirmer les horaires et le lieu de la réunion. L'accès aux activités est conditionné au nombre de places disponibles durant le séjour et au choix du jeune. Plusieurs possibilités lui seront proposées, il pourra choisir de participer à l'activité programmée ou choisir l'une des nouvelles activités en fonction de ses envies.

### Accès au centre de vacances :

Les visites sont interdites sauf en cas de nécessité absolue. Dans ce dernier cas, il est impératif de contacter le centre de vacances « Les Pervenches » au moins 24 heures à l'avance et de respecter le point suivant : tout départ anticipé d'un enfant du centre sera obligatoirement soumis à l'autorisation écrite des parents. Une décharge de

responsabilité devra être remplie soit par les parents lors de leur visite, soit par les personnes autorisées à prendre en charge l'enfant.

### Sorties en autonomie à partir de 10 ans :

Des activités en autonomie peuvent être organisées occasionnellement dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement ou d'un centre de vacances. Le décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 dispose des conditions dans lesquelles ces sorties doivent être préparées par les organisateurs de séjours.

Les dispositions suivantes sont appliquées :

- les jeunes doivent rester au minimum par deux
- ils seront informés des consignes de sécurité, des horaires, du lieu précis de rassemblement et auront en permanence la possibilité de retrouver un animateur sur un lieu fixé au préalable.

### Brevet de 25 mètres

Non obligatoire, il permettra à l'enfant de se baigner sans ceinture.

### Test d'aisance aquatique pour les activités voile et kayak

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire d'un diplôme professionnel dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation, ou par un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- nager sur le ventre pendant vingt mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant (arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs, modifié par l'arrêté du 7 juin 2013). Ce test est gratuit mais obligatoire et peut être pratiqué à la piscine municipale Catherine Plewinski. Il suffit de se présenter à la piscine aux horaires d'ouverture consultables en ligne [www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr](http://www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr) en précisant qu'il s'agit d'un test aquatique dans le cadre des colonies de vacances pour bénéficier de l'entrée gratuite.

## Déclaration de séjour

Nos séjours de colonie avec hébergement font l'objet d'une déclaration auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, qui délivre un agrément dont le numéro peut vous être communiqué sur simple demande.

# Entre terre et mer

8•14  
ANS

Du 10 au 23 juillet



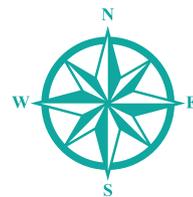
## Un projet pédagogique

Il est élaboré par le directeur du séjour et découle du projet éducatif de la commune. Il définit, dans le respect du rythme des jeunes, les actions mises en place pour favoriser leur épanouissement. Au programme de ces vacances : de la détente, du fun et le plein d'activités.



## Informations

- Durée : 14 jours
- 48 participants
- 1 encadrant pour 6 jeunes
- Transport par autocar « confort »
- Blog séjour au quotidien



## Activités de bord de mer

- Voile, catamaran et caravelle
- Surf et/ou Stand Up Paddle
- Diverses pêches : à pied, à la balance ou au couteau (le coquillage)
- Baignade et jeux de plage
- Randonnées pédestres le long de la Côte de granit rose



## Activités physiques et sportives

- Tir à l'arc, descente en rappel, escalade, tournoi football, volley-ball, tennis de table...

## Activités manuelles et d'expression

- Déco patch, atelier modelage, aquarelle, bracelets brésiliens, match d'impro, origami, baby-foot, fabrication de slime

## Sorties à la carte

- Accrobranches, parcs de loisirs, planétarium, piscine aqualudique



## Sans oublier !

- **Veillées** (bord de plage, soirée américaine, karaoké...)
- **Soirées à thème** (casino, boum, fête du 14 juillet, spectacles de rue, soirées festives...) en fonction des activités touristiques.
- **Grands jeux** : Main Noire, enquête policière, Sagamor, Fort Pervenches...



# Terre de légendes

6•12  
ANS

Du 24 juillet au 6 août



## Un projet pédagogique

Élaboré par le directeur du séjour, il précise les conditions de réalisation du projet éducatif. Au programme, de la détente, de la convivialité et le plein d'activités. Chacun pourra également évoluer à son rythme et développer son goût de la découverte. Projet spécifique pour les jeunes à partir de 6 ans.



## Informations

- Durée: 14 jours
- 48 participants
- Transport par autocar « confort »
- Blog séjour au quotidien



## Activités de bord de mer

- Voile, catamaran et caravelle
- Surf et/ou Stand Up Paddle
- Diverses pêches: à pied, à la balance ou aux couteaux
- Baignade et jeux de plage
- Randonnées pédestres le long de la côte de granit rose



## Activités physiques et sportives

- Tir à l'arc, descente en rappel, escalade, tournoi football, volley-ball, tennis de table, poney...

## Activités manuelles et d'expression

- Déco patch, création patte fimo, aquarelle, bracelets brésiliens, match d'impro, origami, baby-foot, kim touché, fabrication de slime

## Sorties à la carte

- Accrobranches, parcs de loisirs, village gaulois, piscine aqualudique



## Sans oublier !

- **Veillées** (bord de plage, soirée américaine, contes et légendes...)
- **Soirées à thème** (karaoké, casino, boum, spectacles de rue, soirées festives...) en fonction des activités touristiques.
- **Grands jeux** : Main Rose, Cluedo, Sagamor, chasse au trésor...



# Entre ciel et mer

8•14  
ANS

Du 7 au 20 août



## Un projet pédagogique

Il est élaboré par le directeur du séjour et découle du projet éducatif de la commune. Il définit, dans le respect du rythme des jeunes, les actions mises en place pour favoriser leur épanouissement. Au programme de ces vacances : de la détente, du fun et le plein d'activités.



## Informations

- Durée : 14 jours
- 48 participants
- Transport par autocar « confort »
- Blog séjour au quotidien



## Activités de bord de mer

- Voile, catamaran et caravelle
- Surf et/ou Stand Up Paddle
- Diverses pêches : à pied, à la balance ou aux couteaux
- Baignade et jeux de plage
- Randonnées pédestres le long de la côte de granit rose



## Activités physiques et sportives

- Tir à l'arc, descente en rappel, escalade, tournoi football, volley-ball, tennis de table...

## Activités manuelles et d'expression

- Aquarelle, bracelets brésiliens, jeux théâtraux, origami, baby-foot, création de BD, ludothèque, fabrication de slime

## Sorties à la carte

- Paintball, accrobranches, parcs de loisirs, planétarium, piscine aqualudique



- **Veillées** (bord de plage, soirée américaine, casino...)

*Sans oublier !*

- **Soirées à thème** (karaoké, casino, boum, spectacles de rue, soirées festives...) en fonction des activités touristiques.
- **Grands jeux** : Main Noire, enquête policière, Sagamor, Koh Lanta...



# Des tarifs adaptés aux ressources des familles



## Les aides incluses dans les tarifs

### L'aide aux vacances de la Caisse d'Allocations Familiales

Cette aide sera déduite des tarifs familles mentionnés à la grille de la page 15.

### L'aide de la commune

La commune aide également les familles habitant à Ozoir-la-Ferrière, en prenant à sa charge la différence entre le coût réel de ce séjour et le tarif des familles, en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à leur charge. Les familles extérieures à la commune peuvent aussi avoir accès au centre en fonction des places disponibles, mais ne bénéficient pas de l'aide municipale. Elles relèvent donc du tarif « EXTÉRIEURS ».

## Les autres aides et participations

### Comités d'entreprise

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre comité d'entreprise pour savoir si vous pouvez bénéficier d'aides. La commune se tient à votre disposition pour établir les justificatifs éventuels qui peuvent vous être réclamés. Tout paiement par chèque d'un comité d'entreprise peut être affecté au séjour de votre enfant à l'ordre : Régie de Recettes Ozoir pour l'établissement d'un chèque.

**La facture, qui vous est adressée, peut suffire à justifier le coût du séjour auprès de votre entreprise.**

### Chèques-vacances

La commune accepte les « chèques-vacances » pour régler tout ou partie du séjour de votre enfant.



# Bulletin de réservation

## Séjours Port-Blanc Été 2023



Nom du responsable: .....  
(père, mère, tuteur légal)

Prénom: .....  
.....

N° de dossier famille: .....

Adresse: .....  
.....

N° allocataire: .....

### Téléphones

Domicile: .....  
| | | | | | | | | | | | | | | |

Portable représentant légal 1: .....  
| | | | | | | | | | | | | | | |

Portable représentant légal 2: .....  
| | | | | | | | | | | | | | | |

Email : .....

LES ENFANTS				SÉJOURS		
Nom et Prénom	Né(e) le	Sexe	Âge au début du séjour	14 jours	14 jours	14 jours
				8 - 14 ans 10 au 23 juillet	6 - 12 ans 24 juillet au 6 août	8 - 14 ans 7 au 20 août

Je donne l'autorisation de filmer ou prendre des photos représentant mon (mes) enfant(s) au cours des activités, et de les publier, exposer et diffuser pour les usages suivants: publication (journaux municipaux, revues, plaquettes, brochures...), expositions, réalisation de films, mise en ligne sur internet, à des fins d'illustration des supports d'information de la commune. La présente autorisation est délivrée à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnisation. Je déclare avoir lu et approuvé les modalités et conditions d'inscription.

Mention manuscrite "Lu et approuvé",  
Signature des parents:

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le: / /2023





## Tarifs sans aide aux vacances de la CAF

Votre tarif est adapté au montant de vos ressources imposables (RFR) et de certaines aides de la CAF/RSA. Il correspond à une tranche et une catégorie.

### Les catégories de tarifs:

**Colonne « A » = 1 enfant à charge**

**Colonne « B » = 2 enfants à charge**

**Colonne « C » = 3 enfants et + à charge**

Note: si vous disposez d'un dossier à jour au service des Régies de Recettes, vous avez donc connaissance de votre tranche et catégorie de tarif 2023 (sous réserve de modifications de votre situation, à la date d'inscription en colonie).

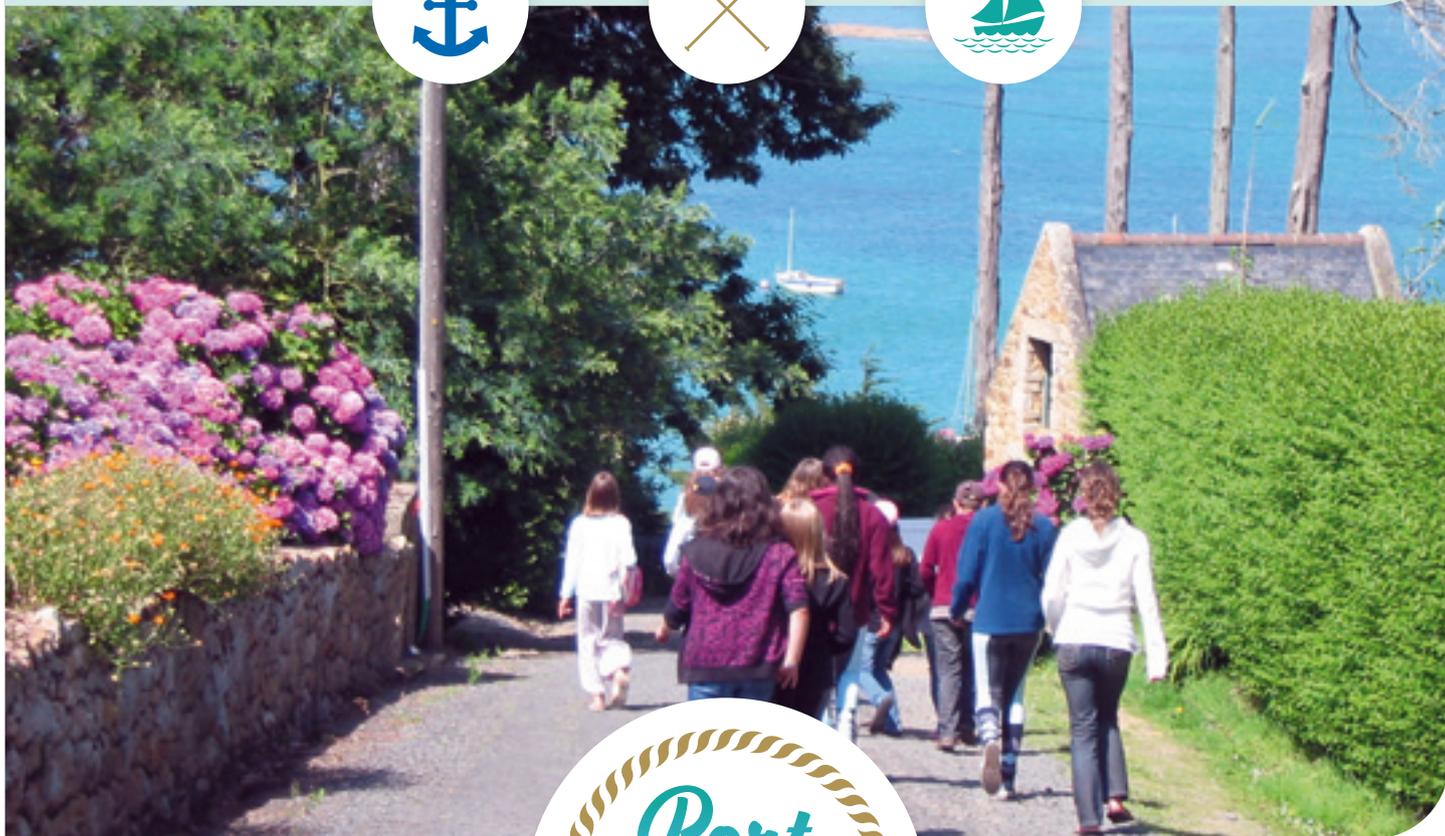
## Pour les ayants-droit aux bons CAF

Le montant attribué par la CAF sera déduit de votre tarif dans la grille.

TRANCHES DE REVENUS	RESSOURCES MENSUELLES	SÉJOURS DE 14 JOURS		
		A Familles 1 enfant	B Familles 2 enfants	C Familles 3 enfants et +
1	Moins de 686 €	230 €	207 €	174 €
2	686 € - 824 €	248 €	230 €	185 €
3	824 € - 960 €	270 €	248 €	207 €
4	960 € - 1 166 €	285 €	263 €	223 €
5	1 166 € - 1 372 €	322 €	285 €	233 €
6	1 372 € - 1 578 €	356 €	326 €	270 €
7	1 578 € - 1 852 €	399 €	370 €	304 €
8	1 852 € - 2 127 €	440 €	415 €	337 €
9	2 127 € - 2 401 €	485 €	456 €	370 €
10	2 401 € - 2 676 €	525 €	499 €	422 €
11	2 676 € - 3 087 €	570 €	544 €	470 €
12	3 087 € - 3 498 €	615 €	584 €	518 €
13	3 498 € - 3 911 €	641 €	610 €	551 €
14	3 911 € - 4 322 €	667 €	641 €	589 €
15	4 322 € - 4 733 €	696 €	674 €	622 €
16	4 733 € - 5 144 €	707 €	703 €	696 €
17	5 144 € - 5 556 €	718 €	716 €	711 €
18	5 556 € et plus	729 €	725 €	718 €
	Extérieurs		750 €	

Chaque tranche contient sa borne inférieure, sa borne supérieure appartient à la tranche suivante.





*Service des Régies  
de Recettes  
Port-Blanc*

« Séjours vacances  
PORT-BLANC »

Mairie d'Ozoir-la-Ferrière  
45, avenue du général de Gaulle  
BP 149  
77330 Ozoir-la-Ferrière Cedex



**Dépôt légal:** 1<sup>er</sup> trimestre 2023

**Directeur de la Publication:**  
Ville d'Ozoir-la-Ferrière

**Rédaction:** Service Jeunesse / Port-Blanc

**Conception et impression:**  
agence neocom

**Photothèque:** Ville d'Ozoir-la-Ferrière,  
Prestataires des séjours, Shutterstock,  
D.R.I.S.C.S. Île-de-France.

Suivez-nous  @VilleOzoirlaFerriere

 Info SMS  Ozoir WebTV